



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
COMITE DIRECTEUR  
DU MARDI 5 NOVEMBRE 2013

**PRÉSENTS** : MM. Maurice TEULIER, Pierre BALITRAND, Gérard DECEMBRE, Bernard GIBERGUES, Joël LAUGIER, Alain PAUZIES, Arnaud PILLE, Alain PUEL, Daniel SALESSE, Thierry OCULE ; Mmes Valérie BLAZY-MALATERRE, Christel ESPINASSE, Roselyne PORTAL, Véronique ROMULUS.

**EXCUSE** : MM. Kévin ASSEMAT, Bernard FREJAVILLE, Jacques REYNES.

Ouverture de séance par Maurice TEULIER Président.

Je vais comme tous les mois vous faire part de mes activités du mois d'octobre, où j'ai représenté notre comité.

**Le 03:** avec Bernard Fréjaville nous avons reçu le CDOS et la DDCSPP pour un contrôle de l'utilisation des fonds du CNDS perçus pour la saison 2012/2013.

**Le 06:** à Toulouse j'ai participé à une réunion de la commission des finances où il a entre autre été question de l'achat par la Ligue d'ordinateurs pour l'**Emarque (feuille de marque électronique)**. Les clubs recevront de la Ligue un questionnaire à compléter et à retourner à la Ligue ainsi qu'une copie au Comité, ensuite après étude de toutes les réponses, une information sur la marche à suivre sera communiquée.

**Le 15:** réunion des présidents de clubs au siège du comité, sur 28 clubs que compte le Comité, 20 étaient présents ou représentés.

J'ai souhaité la bienvenue à tous et ensuite donné la parole à Guillaume STOECKLIN représentant la DDCSPP qui a expliqué comment était attribuée au Comité la subvention de l'état le **CNDS**, il a répondu aux diverses questions émanant des présidents présents. Cette soirée a également permis d'apporter des précisions sur les nouvelles actions du comité «**revue Aveyron Basket Mag, rencontres loisirs, écoles d'entraîneurs, label départemental école de mini-basket....**» que le comité a décidé de mettre en place pour cette nouvelle saison sportive.

De nombreuses questions ont été posées sur tous ces sujets et notamment sur la mise en place de la feuille de marque électronique, sur ce projet émanant de la FFBB, les avis divergent énormément, le comité a précisé que le souhait de la majorité des clubs qui vont répondre à un questionnaire dans ce sens serait pris en considération. C'est autour du buffet que les échanges se sont prolongés dans une ambiance très conviviale.

**DEROGATIONS EN NIVEAU 2 SANS DESIGNATIONS :** Les contacts téléphoniques sont-ils suffisants ? Faut-il obligatoirement faire la demande de changement informatique? Si oui, il serait judicieux de prendre contact par téléphone avant de lancer la demande informatique.

**SOIREE DU MOUVEMENT SPORTIF AVEYRONNAIS :**

Elle aura lieu vendredi 29 novembre à 18h salle des fêtes de Rodez. Les clubs de basket aveyronnais ayant obtenu un titre régional devraient être récompensés.

**AG DU COMITE:** elle aura lieu à **MILLAU le samedi 7 juin 2014 à 10 heures.**

## DATES A RETENIR :

- **13-14 et 15 juin 2014 All-Stars**
- **21 et 22 Juin 2014 Tournoi 3X3 CD 12**
- **28 juin 2014 Assemblée Générale de la Ligue des Pyrénées.**

---

## COURRIERS FFBB

---

De Jean-Pierre SIUTAT, Président, qui par ce courrier souhaite partager le titre historique de champion d'Europe de l'équipe de France Masculine. Il nous a également fait parvenir une médaille d'argent de l'Euro féminin des braqueuses. (Cette médaille est accrochée dans les locaux du comité).

Des précisions sur les tenues vestimentaires nous ont été données, le comité a envoyé ce document à tous les clubs, les arbitres en ont été informés et seront chargés de veiller à cette application.

---

## COURRIERS LIGUE

---

Elle nous fait savoir qu'elle a accordé au club de Rodez l'organisation du **TIC U 13** (B2 nés en 2001) qui se tiendra les **3, 4 et 5 janvier 2014 à Rodez.**

---

## COURRIERS CONSEIL REGIONAL

---

Nous fait part des attributions financières pour l'achat de matériels accordées aux clubs en ayant fait la demande: **8 clubs** percevront cette aide.

**A ce sujet, l'ensemble des clubs a reçu à nouveau un email du comité pour faire les demandes d'aide pour la saison 2013-2014. Il est important que l'ensemble des clubs se penchent sur ce document, car ils sont susceptibles d'obtenir des aides financières de la Région, même les clubs ayant obtenu une aide la saison dernière peuvent à nouveau présenter un dossier.**

---

## COURRIERS CONSEIL GENERAL

---

Il nous informe que le Contrat d'Objectif avec notre Comité sera reconduit. Un nouveau règlement financier adopté par l'Assemblée Départementale nous sera précisé.

---

## COURRIERS CLUBS

---

**BBV :** Demande l'autorisation d'organiser un tournoi masculin et féminin de benjamin à juniors, les **31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014 (Accepté).**

**MILLAU :** Demande l'autorisation d'organiser un tournoi les **3 et 4 mai 2014** pour Seniors féminines. **(Accepté)**

**RODEZ :** Candidat à l'organisation des finales des Coupes de l'Aveyron, du Comité et de l'Avenir le **29 mai 2014** jeudi de l'Ascension **(Accepté).**

**RIGNAC :** Se porte candidat pour l'organisation du **Tournoi de Noël** du dimanche 15 décembre et pour le Challenge du Conseil Général du 22 mars 2014 **(Accepté pour le Tournoi du Conseil Général)**

**DRUELLE :** Se porte candidat pour l'organisation du **Tournoi de Noël** du dimanche **15 décembre** pour les catégories Babies et mini-pousses **(Accepté).**

**BBV :** Se porte candidat pour l'organisation du **Tournoi de fin d'Année** poussins(es) du **8 décembre.** **(Accepté)**

**FORMATION DU JOUEUR :**

- **Stage départemental:** annulation du stage U13-U15 pour manque d'inscrits. Moins de 10 inscriptions étaient parvenues au CDBB12.

- **Stages de tir:** 5 sites, un peu plus 80 jeunes, sur Rieupeyroux, La Primaube, St Geniez, Millau et Basket Vallon.

- **Début des sélections départementales U13:** le dimanche 10 novembre 2013 sur 3 secteurs géographiques: Rieupeyroux, Livinhac, et Olemps. Des difficultés pour trouver l'encadrement nécessaire à la mise en place de ces matinées mais également pour le programme de travail des sélections.

- Le challenge benjamin va être mis en place dans les mois à venir. Le CTF et le service civique se rendront dans les clubs pour faire passer les épreuves.

**FORMATION DU CADRE :**

**Ecoles d'entraîneurs:** début de la formation des écoles d'entraîneurs le dimanche 10 novembre 2013 au lieu du 26 octobre initialement prévu. A ce jour, certains clubs ayant prévu d'inscrire des entraîneurs en formation, n'ont toujours pas fait parvenir les inscriptions au comité.

---

**C.D.O.****Thierry OCULE**

---

**FORMATION :** A ce jour, la CDO n'a pas reçu d'inscription à la formation en école d'arbitrage.

**VALIDATION DU NIVEAU DE PRATIQUE :**

A l'issue de la formation en tutorat, la CDO a validé deux nouveaux arbitres au niveau départemental de pratique: il s'agit d'Émilie Monmouton, du club de Luc-Primaube, et de Yoann Clot, du club d'Olemps. Félicitations à ces nouveaux officiels.

**CHARTRE DE L'ARBITRAGE :**

La commission a procédé au contrôle à priori: à ce jour, seul le club de Basket Vallon n'est pas en conformité et devra combler son déficit avant la fin de la saison.

La CDO rappelle que les formations animateur/initiateur-arbitre ou école d'arbitrage permet aux clubs de se mettre en conformité avec la charte de l'arbitrage pendant l'année sportive en cours.

**JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBITRAGE :**

Elle sera célébrée dans notre département le samedi 23 novembre 2013 lors de la rencontre NM3 Rodez/Pontoise Andrèzieux 2 à l'Amphithéâtre.

**REMISE DES CHEMISES D'ARBITRES :** Elle se fera le 25 novembre à Toulouse.

**RECENSEMENT :** Un recensement des OTM dans chaque club est en cours.

---

**COMMISSION SPORTIVE****Alain PAUZIES**

---

**COUPE DE L'AVEYRON SENIORS (Masculins et Féminins) :**

Le tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Aveyron a eu lieu au Comité, le mardi 29 octobre à 14 heures. Le premier tour, pour les équipes D2 et D1, aura lieu les 6, 7 et 8 décembre 2013.

**MASCULINS : VENDREDI 6 DECEMBRE 2013 à 21 h 00.**

<i>N° Match</i>	<i>EQUIPE RECEVANTE</i>	<i>CATEGORIE</i>		<i>EQUIPE VISITEUR</i>	<i>CATEGORIE</i>
1	A.L.B.A. 2	D1	/	RIEUPEYROUX	D1
2	LAISSAC	D1	/	B.B.V. 2	D1
3	A.L.B.A. 3	D2	/	OLEMPS 1	D1
4	RIGNAC	D2	/	REQUISTA	D2
5	MILLAU	D1	/	BASKET VALLON	D1
6	CT. MORLHON/B.B.V. 2	D2	/	COSTES ROUGES	D1
7	LUC-PRIMAUBE 2	D1	/	DRUELLE 2	D1
8	BASKET EN SEGALA	D1	/	Exempt	
9	OLEMPS 2	D2	/	Exempt	
10	MARTIEL 2	D2	/	Exempt	
11	RIEUPEYROUX	D2	/	Exempt	
12	RODEZ 3	D1	/	Exempt	

**FEMININS : DIMANCHE 8 DECEMBRE 2013 à 15 h 00.**

<i>N° Match</i>	<i>EQUIPE RECEVANTE</i>	<i>CATEGORIE</i>		<i>EQUIPE VISITEUR</i>	<i>CATEGORIE</i>
1	RIEUPEYROUX	D1	/	DRUELLE 2	D1
2	SEBAZAC-LIOUJAS	D2	/	B.C. DES LACS 2	D2
3	CT. MORLHON/B.B.V.	D1	/	REQUISTA	D1
4	VILLENEUVE	D2	/	LAISSAC 1	D1
5	NAUCELLE	D1	/	CT. LUC-PRIMAUBE/BASKET SEGALA 2	D1
6	MARTIEL	D2	/	A.L.B.A. 1	D1
7	ST GENIEZ D'OLT	D2	/	COSTES ROUGES 2	D2
8	COSTES-ROUGES 1	D1	/	BASKET VALLON 1	D1
9	CT. LUC-PRIMAUBE/BASKET SEGALA 3	D2	/	BERGES DU LOT	D1
10	BASKET VALLON 2	D2	/	Exempt	

**CONTROLE DES LISTES DES BRÛLES :**

L'état des brûlés est en train d'être vérifié et une révision des listes va bientôt être proposée. N'oubliez pas, pour les clubs régionaux ayant plusieurs équipes, d'envoyer les doubles de vos feuilles de match au Comité dès le lundi.

## JEUNES (U13, U15, U17) :

Les poules concernant les 67 équipes aveyronnaises de JEUNES (+1) ont été établies le mardi 29 octobre en présence des représentants des 8 départements de la Ligue des Pyrénées. (Voir Document annexe).

Le Président de la Commission Sportive Régionale a rappelé le rôle primordial du **Responsable de l'Organisation** lors des rencontres de Jeunes.

Pour cela il demande à tous, de lire ou de relire ses fonctions et attributions et de ne pas oublier de le faire signer à l'issue de la rencontre dans la case «signature du commissaire» où l'on aura rayé «commissaire» qui sera remplacé par R/O (Responsable de l'Organisation). Ceci est valable pour toutes les Divisions Jeunes (Régional, Niveau 1 et même Niveau 2 puisque l'article est inscrit dans nos règlements départementaux (Article 34A).

La première journée aura eu lieu le samedi 9 novembre et, suivant les poules la compétition va durer de 14 à 18 semaines. Lien : <http://cdbb12.free.fr/calendriers/championnat-jeunes/2013-2014/2013-2014-resultats-et-classements-jeunes.htm>

N'oubliez pas d'utiliser le module club et sa fonction «dérogation» pour modifier les horaires de vos matches si ceux prédéfinis ne vous convenaient pas.

Si des phases finales sont bien programmées pour les meilleures équipes Régionales et du Niveau 1, une possibilité sera étudiée pour les équipes du Niveau 2 en relation avec les CD du Quercy (46 et 82) et du Tarn.

ATTENTION !!!!

**Aucun joueur de catégorie Minime et plus jeune, ne peut jouer plus d'une rencontre dans le week-end** (sauf en cas de tournoi ou plateau et avec temps de jeu réduit).

Un contrôle des feuilles de matches sera fait pour pallier à certaines dérives qui pourraient avoir lieu, avec sanctions sportives et financières correspondantes.

Dans tous les cas, relire le règlement particulier de chaque catégorie. Si l'entraîneur adverse détecte une anomalie, il lui est fortement conseillé de porter des réserves.

Lien vers les règlements particuliers jeunes: <http://cdbb12.free.fr/reglements-part/jeunes/2013-2014/reglements-sportifs-particuliers-jeunes-2013-2014.pdf>

**LA COUPE DE L'AVENIR JEUNES** sera disputée suivant la formule de l'an passé: journée qualificative le samedi 26 avril 2014 – Finales le Jeudi 29 mai 2013 Ascension à Rodez en même temps que les Coupes du Comité et de l'Aveyron.

### **Document annexe 1 – Les Poules Jeunes – 2013-2014**

<b>CALENDRIERS - 67 Equipes Aveyronnaises – Championnat Interdépartemental des Jeunes</b>				
<b>Saison 2013-2014 – Phase 2</b>				
<b>U17 M - 5</b>	<b>Top 10 - LIGUE</b>			<b>Niveau 2 – CD 12</b>
	RODEZ 1			B.B.V./RIGNAC ALBA MILLAU RODEZ 2
<b>U17 F - 11</b>	<b>Top 10 - LIGUE</b>	<b>Niveau 1 – LR23</b>		<b>Niveau 2 – CD 12</b>
	UNION AVEYRON BASKET FEMININ	MORLHON/B.B.V. BASKET-VALLON		OLEMPS RIGNAC RODEZ BC DES LACS BERGES DU LOT MARTIEL MILLAU RIEUPEYROUX
<b>U15 M - 7</b>	<b>Top 10 - LIGUE</b>	<b>Niveau 1 – LR23 – Poule A</b>	<b>Niveau 2 – CD 46</b>	<b>Niveau 2 – CD 46/82</b>
	RIGNAC/BERGES DU LOT	BBV/MARTIEL	ALBA RODEZ 2	DRUELLE/LPB OLEMPS

				RODEZ 1
U15 F - 15	Top 10 - LIGUE	Niveau 1 – LR23 – Poule A	Niveau 2 – CD 82	Niveau 2 – CD 12
	UNION AVEYRON BASKET FEMININ	CT AVEYRON 1 MARTIEL RIGNAC	ALBA BASSIN HOILLER RIEUPEYROUX B.B.V.	BC DES LACS/REQUISTA LAISSAC/BOZOULS SAINT-GENIEZ DRUELLE CT AVEYRON 2 BASKET-VALLON NAUCELLE
U13 M - 10	Top 16 - LIGUE	Niveau 1 – LR23 – Poule A		Niveau 2 – CD 12
		RODEZ/LPB		BASKET-VALLON MILLAU 1 OLEMPS RODEZ 2 BERGES DU LOT/BCBH ALBA MILLAU 2 RIEUPEYROUX B.B.V.
U13 F - 19	Top 16 - LIGUE	Niveau 1 – LR23 – Poule A	Niveau 2 – CD 12 – Poule A	Niveau 2 – CD 12 – Poule B
		LPB/BES 1 RIGNAC 1 RODEZ/LPB/BES	ALBA 1 ALBA 2 MARTIEL SERENES RIEUPEYROUX MORLHON/BBV BASKET-VALLON NAUCELLE	LAISSAC MILLAU OLEMPS DRUELLE LPB/BES 2 LPB/BES 3 REQUISTA RIGANC 2

### **Document annexe 2 – Le Responsable de l'Organisation**

#### **Art. 34-A – Le responsable de l'organisation**

1 - L'association sportive recevante doit mettre à la disposition de l'arbitre un dirigeant majeur assurant la fonction de responsable de l'organisation, désigné conformément à l'article 610 des Règlements Généraux, lequel restera en contact permanent avec lui jusqu'à la fin de la rencontre. En liaison avec les organisateurs, il doit, aussi, prévoir un service d'ordre suffisant (1) portant un signe distinctif apparent. Celui-ci est chargé de la protection des officiels, dirigeants et joueurs-euses avant, pendant et après la rencontre.

Si, avant le début de la rencontre, l'association organisatrice n'a pas pu présenter de licencié responsable de l'organisation, l'entraîneur pourra assurer cette fonction et le match se dérouler (2).

2- Ce responsable sera obligatoirement licencié à l'association sportive recevante et il devra rester à proximité de la table de marque pendant toute la rencontre.

3- Ses attributions sont :

- a) Accueillir les arbitres, officiels de table de marque, délégué éventuellement, qui devront être présents au moins une heure avant le début de la rencontre dans les championnats seniors, U20, U17, et 45 minutes pour les championnats U15 et U13.
- b) Assurer l'ouverture et la fermeture des vestiaires des arbitres et des joueurs (euses) dès leur arrivée et jusqu'à leur départ.
- c) Animer le briefing, au moins 30 minutes avant les matchs seniors, U20, U17 et au moins 10 minutes avant les matchs U15 et U13.
- d) Prendre à la demande des arbitres toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possible jusqu'à la fin normale.

e) Proposer à l'arbitre, dans le cas d'un risque de désordre, dès le premier arrêt de jeu, de suspendre temporairement la rencontre afin de se concerter sur la suite à donner après évaluation collégiale de la situation : reprise du match, évacuation de la salle par le public ou autre mesure, comme le huis clos.

f) Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre qui doivent se dérouler dans le vestiaire des arbitres et apposer sa signature sur la feuille de marque, au même titre que les OTM et les Arbitres, dans la case : «COMMISSAIRE».

g) Prendre toutes mesures garantissant la sécurité des arbitres et assistants jusqu'au lieu de départ de leur moyen de transport.

4 - Son attribut distinctif :

Il sera porteur d'un brassard de couleur vert fluo, qui sera différent du signe distinctif apparent du service d'ordre.

5 - Dans les championnats de jeunes U15 et U13, en cas d'absence du responsable de l'organisation, (se reporter au paragraphe 1) cette fonction sera assurée par l'entraîneur de l'équipe organisatrice, qui sera obligatoirement un(e) licencié(e) majeur(e).

Il pourra déléguer sa fonction et son attribut de responsable de l'organisation, à un parent, à condition qu'il soit licencié. Cette délégation de responsabilité n'exonère en aucun cas l'entraîneur de l'équipe recevante, en cas d'incidents.

6 - En cas d'incidents, il sera tenu d'adresser à la Ligue au plus tard 24h ouvrables après la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) son rapport circonstancié, personnalisé et avec sa signature manuscrite même scannée.

(1) S'agissant du service d'ordre suffisant portant un signe distinctif : il appartient à l'organisateur de l'adapter aux circonstances de la rencontre. Il peut être constitué généralement d'une ou deux personnes choisies pour leur sang-froid, voire plus si les circonstances l'exigent.

(2) En cas de disqualification de cet entraîneur, il pourra déléguer sa fonction à l'aide entraîneur. En l'absence de ce dernier, la rencontre sera terminée. Les arbitres notifieront sur la feuille de marque cette carence. Il appartiendra à la commission sportive régionale de la suite à donner.

**Source : Règlements Généraux Ligue des Pyrénées – Saison 2013-2014**

---

## COMMISSION MINI-BASKET

Gérard DECEMBRE

---

Les plateaux mini-poussins(es), les poules, les rencontres poussins(es) ont été élaborés le 3 octobre 2013. Pour tout ce monde, les rencontres ont débuté le 12 octobre. Les feuilles de match, ainsi que les fiches d'équipes me sont parvenues par une majorité de clubs organisateurs. Malheureusement, il y a **encore** des clubs qui ne font pas le nécessaire, qui ne renvoient rien. C'est pourtant important si on veut avoir une deuxième phase équilibrée. En poussins(es) niveau 1, manque les résultats de Druelle ; en niveau 2, manque les résultats de ALBA. En mini-poussins(es), Bozouls n'a pas renvoyé les feuilles.

C'est mieux que la saison précédente mais je rappelle qu'une **sanction financière sera appliquée aux clubs qui ne renvoient pas les feuilles de match et les fiches d'équipes.**

**Plateaux babies:** Les poules et lieux des plateaux ont été élaborés le jeudi 24 octobre. Pour cette 1<sup>ère</sup> phase, 5 poules ont été constituées. Nous ne connaissons pas encore les calendriers des jeunes. Si vous ne pouvez organiser le plateau à la date indiquée, décaler la date d'une journée, d'une semaine, sans oublier de prévenir les clubs adverses.

**Ne pas oublier de renvoyer les feuilles d'équipes et matchs.**

### TOURNOIS DE FIN D'ANNEE :

Compte tenu du nombre de plus en plus important de mini-basketteurs, vu les difficultés, depuis pratiquement 2 saisons, de trouver la place dans les clubs pour recevoir tout le monde le même jour, nous innovons, cette saison, en organisant 2 journées pour la fin de l'année.

Une journée (de 9h00 à 16h00) réservée aux **poussins(es)** que l'on appellera **Tournoi de fin d'année**; et une autre journée appelée **Tournoi de Noël**, réservée aux **mini-poussins(es)** de 9h00 à 16h00 et aux **babies** de 13h30 à 16h00.

Le **Tournoi de fin d'année** se déroulera le dimanche 8 décembre 2013, à **VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**.

Le **Tournoi de Noël** se déroulera le dimanche 15 décembre 2013, à **DRUELLE**.

Les fiches d'engagements seront très bientôt à votre disposition. Merci de tenir compte de la date limite, il y a beaucoup de travail pour organiser ces journées.

**CHALLENGE DU CONSEIL GENERAL: le SAMEDI 22 MARS 2014, à RIGNAC; réservé aux mini-poussins(es).**

**TOURNOI REGIONAL DU MINI-BASKET: le JEUDI 1<sup>er</sup> MAI 2014, à ALBI**

**FETE NATIONALE DU MINI-BASKET: SAMEDI 17 MAI 2014, désignation du club organisateur, le 30 novembre au soir.**

Vous trouverez en annexe le CAHIER DES CHARGES de ces tournois Mini-Basket :

Tournoi de Noël  
Fête nationale du Mini-basket  
Organisation du Challenge du Conseil Général  
Tournoi de fin d'année (Poussins)

#### **CHALLENGE BENJAMINS ET PANIER D'OR :**

**Finales départementales le dimanche matin**, à définir, lieu à définir. Les épreuves sont identiques à la précédente saison.

Sur le site FFBB, les épreuves à disposition (4 épreuves individuelles appelées : Céline DUMERC, Boris DIAW, Sandrine GRUDA, Tony PARKER)

**Toutes les infos sur [www.ffbb.com/jeunesse](http://www.ffbb.com/jeunesse)**

Rappelons que vous devez proposer ces épreuves à tous vos benjamins(es), pour le challenge, et poussins(es) pour le Panier d'Or. Vous ne devez inscrire, pour les finales départementales, que les 3 premiers garçons et filles, dans chaque catégorie (12 enfants par club). Le nombre de qualifiés pour les finales régionales sont: Poussins: 3; Poussins: 3; Benjamins: 3; Benjamins: 2.

Les 2 Benjamins et les 3 Benjamins qualifiés pour les finales doivent obligatoirement être d'accord, en cas de victoire finale, à participer à la finale Nationale.

**FINALES REGIONALES, LE DIMANCHE 27 AVRIL 2014 EN ARIEGE.** Même organisation que l'année dernière.

- Matin: Alternance des épreuves du Challenge et Panier d'Or
- Après-midi: Alternance matches et finales des épreuves
- Les vainqueurs, 1 Benjamin, 1 Benjamine auront le billet d'avion pris le soir même, afin de participer à la **finale Nationale.**

#### **CHALLENGE MOZAIC :**

Cette saison, 67 équipes aveyronnaises vont participer au challenge. 1<sup>ère</sup> phase: matchs aller, 2<sup>ème</sup> phase: matchs retours.

1<sup>er</sup> match, le 9 novembre: pour les équipes évoluant en région (gérées par Toulouse), ainsi que celles gérées par les CD46, CD81 et CD82, merci de faire des photocopies des feuilles de matchs, afin de me les communiquer.

Vous pouvez les adresser au comité.

**Le tournoi final 2014** aura lieu dans le LOT, à CAHORS, le dimanche 8 juin 2014.

---

**COMMISSION LOISIR**

**Joël LAUGIER**

---

11 équipes se sont engagées pour les rencontres loisirs dont 2 issues de l'ALOA.

Voir en annexe les dernières informations de la FFBB .

PROCHAINE REUNION  
DU COMITE DIRECTEUR :  
**MARDI 3 DECEMBRE 2013**  
18 h 00  
Siège du Comité à Rodez

La Secrétaire Générale

Christel ESPINASSE



## CAHIER DES CHARGES MINI-BASKET

- **Tournoi de Noël**
- **Fête nationale du Mini-basket**
- **Organisation du Challenge du Conseil Général**
- **Tournoi de fin d'année (Poussins)**

### ART. 1 – DISPOSITIONS MATERIELLES -

1. L'organisateur doit disposer, sans partage, de la ou des salles et de leurs dépendances durant la ou les journées complètes des manifestations.

#### **2. Structures :**

Des vestiaires doit être mis à disposition (***pour les arbitres***) fermant à clé, avec douche, tables et sièges pour les arbitres et les OTM des rencontres.

#### **3. Equipements :**

La salle (ou les salles) retenues pour les rencontres, devront être équipées d'un appareillage électronique correspondant aux règlements en vigueur. (**Sous contrôle du Comité**), le traçage des terrains sera également à la charge du club organisateur.

- a) Des panneaux, cercles et filets réglementaires, ***en nombre suffisant*** pour parer à toute éventualité, ***seront à mettre en place par le club qui aura postulé à l'organisation de la dite manifestation.***

***L'acheminement des panneaux sera a la charge du club, une aide d'un ou des élus du Comité connaissant les clubs et les lieux sera effective.***

- b) L'organisateur devra tenir à la disposition du Comité le compte-rendu de la visite légale de sécurité effectuée par les autorités compétentes. (***En règle générale ce document est affiché dans les gymnases***)

### ART. 2 - ACCUEIL DU PUBLIC -

**L'entrée devra être gratuite au public.**

#### **1. Organisation :**

L'organisateur devra se charger de mettre en place les tables de marque correspondantes, avec un nombre suffisant pour les terrains utiles à cette manifestation.

## **2. Presse écrite :**

L'organisateur devra faire annoncer cette manifestation par voie de presse.

## **3. Infirmierie :**

Du matériel prévu au règlement sportif (trousse à pharmacie complète avec glace ou bombe de froid), sera réservée à cet effet.

## **4. « Responsable de salle » - « Service d'ordre » :**

Obligation est faite à l'organisateur de mettre à disposition de cette manifestation, un responsable de salle ainsi qu'un service d'ordre en cas de besoins.

## **5. Sonorisation :**

La sonorisation sera assurée par l'organisateur.

### **ART. 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES –**

#### **1. Recettes :** Elles sont constituées uniquement :

Bourriche ou tombola restauration, buvette (**organisateur**)

#### **2. Dépenses :**

L'organisateur devra impérativement régler toutes les dépenses afférentes à l'organisation, à savoir :

- sonorisation,
- location du gymnase et équipements.

### **ART. 4 – DISPOSITIONS DIVERSES –**

Les détails d'application du cahier des charges et de la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants du Comité et ceux de l'organisateur.

LA SECRETAIRE GENERALE

**Christel ESPINASSE**

LE PRESIDENT

**Maurice TEULIER**



# OPERATION BASKET ECOLE

## Ecoles Publiques

Pour information aux Comités Départementaux,  
Ligues Régionales et Clubs

Comme nous nous y étions engagés, nous avons le plaisir de vous transmettre les conclusions conjointement consenties avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN) (plus précisément le Bureau des Ecoles) et l'USEP à l'issue de notre réunion du 14 Novembre

- L'ensemble des parties reconnaissent la valeur de cette opération et qu'il n'était nullement question qu'elle soit abandonnée quand bien même des ajustements administratifs devaient être effectués. **Sa suspension temporaire est immédiatement levée et L'OPERATION BASKET ECOLE PEUT REPRENDRE IMMEDIATEMENT à la condition **sine qua non définie plus bas.****
- Le MEN a admis qu'il aurait dû prendre attache des partenaires de la convention et recueillir les informations nécessaires avant d'envoyer la « note d'alerte » et le courrier à la FFBB. Il s'est excusé pour la démarche.
- **Nous avons, à nouveau, précisé :**
  - le contexte historique et les raisons qui nous ont amenés à proposer une version OBE V2 numérisée (mise en conformité avec les Instructions officielles de 5 janvier 2012. BO n°1).
  - une saisie nominative des élèves, le cadre très strict de cette saisie validé dès le 2 septembre par le biais de l'USEP après interrogation de services juridiques de l'EN. C'est cette saisie nominative qui est actuellement contestée par le MEN et qui nécessite une vérification de leurs services juridiques.
  - notre souhait et notre attente depuis mars 2012 que les supports pédagogiques soient validés officiellement par l'EN.
- **Nous avons convenu suite aux différents échanges sur les points abordés :**
  - Sous réserve que le Directeur Général de l'EN valide la proposition de la Directrice des Ecoles, le MEN enverra une note pour replacer l'opération dans sa légitimité aux mêmes destinataires que la note d'alerte. L'USEP effectuera une démarche similaire dans son réseau.
  - Le MEN s'est engagé à saisir à nouveau ses services juridiques, au sujet des listes nominatives, afin d'infirmer ou confirmer les conclusions transmises à l'USEP début septembre.
  - Les documents pédagogiques téléchargeables sur le site <http://www.basketecole.com/> sont immédiatement « exploitables en l'état »
- **Suite de l'opération à donner pour les nouvelles inscriptions :**
  - **Lors de l'inscription des nouveaux écoliers, dans l'attente de la décision des services juridiques du MEN, pour les champs « nom », « prénom », un point (« . ») sera apposé dans ces cases correspondantes. A la livraison les diplômes seront donc complétés manuellement par les enseignants.**
- **Nous vous tiendrons informés des avancées du dossier en fonction des retours du MEN.**

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
CATHY GISCOU Vice-Présidente		JEAN-PIERRE SIUTAT Président
Référence	2013-11-15 OBE VCG	